



L'ECHO SYNDICAL

**Au service des travailleurs du
Nord et Nord-ouest Ontario**



Volume 16 Édition 1

Unité et force pour les travailleurs

Été 2014



LE COIN DU PRÉSIDENT DE NOUVELLES UNITÉS SE JOIGNENT À NOTRE LOCAL: BIENVENUE AUX NOUVEAUX MEMBRES!

Depuis notre dernier numéro beaucoup de changements sont survenus, comme vous allez pouvoir voir dans les rapports des représentants. De votre part, je voudrais souhaiter la bienvenue aux nouveaux membres de la Société des loteries et des jeux de l'Ontario (OLG) (les travailleurs du casino et de bureau à Thunder Bay), Kiashe Economic Development Corporations (KEDC), Dallan Forestry et Kiezebrink Contracting qui se sont joint à notre local.

Les 200 membres du casino de Thunder Bay se sont joint à nous puisque le Gouvernement de l'Ontario a l'intention de vendre tous ses casinos en Ontario. Les

Métallos sera le syndicat pour ceux de Thunder Bay, Sault Saint Marie et Georgia Downs. Ces travailleurs du casino ont décidé de joindre un syndicat puisque leurs conditions de travail étaient en danger d'être perdues et auraient dû être rétablies avec un nouvel employeur.

À ce point dans le processus de négociations, nous avons fait 4 jours de négociations. La plupart du langage est complété et reflète les autres casinos syndiqués. Le défi sera avec les salaires et bénéfices puisqu'OLG a des directives de la province d'avoir aucune augmentation. Si rien ne change de leur côté, nous serons à une impasse très rapidement puisque les

travailleurs du casino à Thunder Bay n'ont pas eu d'augmentation dans le dernier 7 ans. D'autres casinos d'OLG en ont eu dans les années passées car ils étaient syndiqués.

Nous avons 3 jours de prévus au mois de juin et les issues monétaires seront adressées. Nous aurons besoin d'un agent de conciliation car l'employeur maintient sa position d'aucune augmentation.

Nous recherchons des ajustements aux salaires, puisque nous sommes derrière les autres casinos, en plus de 3% par année. Tel que mentionné, nous n'aurons pas d'autre choix que de faire demande pour médiation si l'employeur ne fait rien pour les

augmentations monétaires. Nous devons alors rapporter aux membres d'OLG pour qu'ils nous dirigent sur la façon dont ils veulent procéder. J'espère que dans notre prochain numéro nous aurons une nouvelle Entente Collective à présenter, qui inclura des augmentations pour nos nouveaux membres chez OLG à Thunder Bay.

Pour terminer, j'aimerais vous souhaiter de belles vacances d'été en sécurité. Profitez-en puisque vous l'avez sûrement mérité!

Fraternellement;
Guy Bourgouin
Président

LA CSPAAAT ET VOUS OBLIGATION DE COLLABORER

Qu'est-ce que "l'obligation de collaborer"?

Afin d'obtenir des prestations de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (ci-après la "Commission"), vous devez coopérer de plusieurs façons à votre retour au travail. Si la

Commission décide que vous ne remplissez pas correctement vos obligations à cet égard, et que vous n'avez pas de raison légitime d'agir ainsi, elle peut réduire ou interrompre les prestations et les services qu'elle vous offre tant que vous ne coopérerez pas.

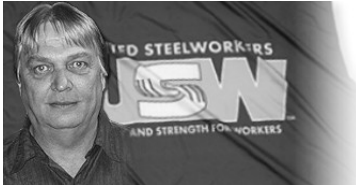
Quelles sont vos obligations?

Conformément à la Loi sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail, vous devez coopérer des façons suivantes

- fournir à la Commission les renseignements dont elle a besoin pour prendre une décision relativement à votre demande de prestations;
- autoriser, par écrit, votre spécialiste de la santé à divulguer à votre employeur des renseignements sur vos capacités fonctionnelles quand vous remplirez le formulaire de demande (pour plus de précisions à ce sujet, voir la feuille-info du BCT intitulée "Dépôt d'une demande");
- communiquer avec votre employeur le plus tôt possible après votre accident;

- rester en contact avec votre employeur pendant votre convalescence ou la période d'incapacité;
- aider votre employeur à vous trouver un poste disponible et approprié, compatible avec vos capacités fonctionnelles et vous offrant, autant que possible, le salaire que vous touchiez avant votre accident;
- fournir à la Commission tous les renseignements qu'elle vous demande au sujet de votre retour au travail;
- coopérer à l'exécution de tous les aspects du plan de réintégration sur le marché du travail;

suite en page 4



Opérations forestières –

Produits Forestiers Résolus

Nous continuons d'avoir des issues/griefs à ce lieu de travail. Nous en réglons un pour tout de suite en avoir un autre. Des arbitrations sont prévues relativement à des droits d'ancienneté impliquant les équipes de Marcri et Renewable Forest Products. Il y a aussi un cas de discipline avec ces deux mêmes compagnies et le congédiement d'un employé de Produits Forestiers Résolus/Macri.

Des plans sont en cours pour le redémarrage des opérations cet automne de l'usine d'Ignace, qui inclura le redémarrage des opérations forestière. Suite à un règlement de grief antérieur, 10 membres devraient retourner au travail à Ignace plus tard dans l'année après avoir été déplacés pour à peu près 3 ans.

Le travail fut constant pour les opérations forestières tout au

long de l'hiver. Il y a présentement 10 contracteurs qui emploient au-dessus de 400 membres qui travaillent dans les opérations forestières qui fournissent les 2 usines de Produits Forestiers Résolus à Thunder Bay.

L'entente Collective se termine à la fin d'octobre. Durant cette ronde de négociations, nous prévoyons faire des gains importants à la table de négociations.

Cours à bois

Les négociations étaient prévues mais furent retardées par suite de la maladie d'un employeur. Nous prévoyons nous rencontrer en juin pour renouveler les ententes de Wanson Lumber et North American Lumber.

OLG Casino Thunder Bay

Cette unité de 200 membres fut certifiée avec nous en décembre. Il y a eu plusieurs rencontres avec les membres et une élection pour le comité de négociations, pour lequel

une formation fut fournie. Le comité en est arrivé à des propositions qui rencontrent les besoins des membres. Elles furent présentées à l'employeur à la fin avril pendant une session de négociations de 4 jours, durant laquelle du progrès a été fait sur certaines issues. Les discussions sont maintenant à l'OLG de Sault St. Marie, qui est lui aussi certifié avec USW. Confrère Bourgouin observera ces discussions et d'autres dates seront déterminées pour Thunder Bay bientôt.

Dallan Forestry L.P.

Ceci est une nouvelle unité certifiée par reconnaissance volontaire; la Compagnie est reliée à North American Mill Yard Services avec laquelle nous avons une entente à l'usine de Produits Forestiers Résolus à Thunder Bay. Ces 25 nouveaux membres opèrent de l'équipement mobile à l'usine de pâtes et papier de Produits Forestiers Résolus. Les nouveaux membres ont voté sur

l'Entente Collective le 16 avril dernier. Elle fut ratifiée à 100% par les membres votants.

KZEDC

La Kiashke Economic Development Corporation est une entité des Premières Nations de Gull Bay. Ils ont une entente de tierce personne avec le MRM et Produits Forestiers Résolus. Sous les termes de l'entente avec Produits Forestiers Résolus, ils doivent avoir une entente avec le syndicat pour pouvoir récolter pour eux. Nous avons négocié une Entente Collective avec eux et les employés vont pouvoir voter dessus bientôt. La plupart de la récolte planifiée se fera dans la région de Gull Bay.

Je profite de cette opportunité pour vous souhaiter un bel été. Soyez sécuritaire.

Fraternellement;
Bruce Frost

CROISSANCE DANS LA RÉGION DE L'OUEST DE NOTRE LOCAL



Au mois de mars dernier, nos membres au Centre de Santé du Grand Sudbury ont ratifié à 63% une nouvelle entente collective d'un an qui apporte une augmentation de 2% aux salaires, des augmentations de 10% à 14% pour la paye en guise d'avantages sociaux pour les membres travaillant sur base temporaire, ainsi qu'une augmentation des jours

pour congés pour fin de décès. Nous nous rencontrerons de nouveau plus tard cette année afin de prendre les demandes pour la prochaine ronde de négociations qui devrait se dérouler au début de l'an prochain.

Pour nos membres qui travaillent dans les opérations forestières à Iroquois Falls

pour Produits Forestiers Résolus, l'hiver a été très bon. Les volumes de récolte furent meilleurs que ceux anticipés. Les membres se rencontreront plus tard cet été ou au début de l'automne pour prendre les demandes pour les prochaines négociations qui devraient avoir lieu plus tard cette année. Leur entente collective se termine le 30 novembre de

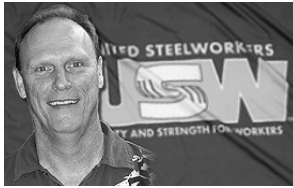
cette année.

En novembre dernier, les membres des opérations forestières de Tembec Opasatika ont ratifié à 80% une nouvelle entente collective de 6 ans. Cette nouvelle entente contient une augmentation de 10.00 \$ aux primes pour le temps de vacances pris, des

suite en page 4

LES MAUVAISES NOUVELLES CONTINUENT POUR TRUE NORTH

NOUVELLES ENTENTES POUR LES UNITÉS DE L'EST



NOUVELLES ENTENTES COLLECTIVES POUR LES UNITÉS NON-TRADITIONNELLES

Une nouvelle entente a été atteinte le 21 mars 2014 avec Aramark à l'Hôpital Notre Dame de Hearst. Les employés de l'entretien ménager ont ratifié l'Entente à 86% le 30 mars. C'est une entente de 3 ans avec des augmentations dans les salaires (30 cents par an), dans la massothérapie, dans la paye en guise d'avantages sociaux pour les employés à temps partiel, dans les congés funéraires, dans la prime de quart et dans les vacances payées.

Une entente tentative a été atteinte avec la Coop de Hearst (quincaillerie à Hearst) le 19 mars 2014. Cette entente de 5 ans contient des augmentations dans les salaires, dans les profits partagés pour les employés en

plus d'une nouvelle clause pour les pompiers volontaires qui seront payés lorsqu'ils partent pour un feu. Cette entente n'a pas encore été ratifiée mais nous rencontrerons les membres bientôt pour qu'ils puissent voter.

Une entente a été atteinte et ratifiée par les membres chez Le Nord (journal à Hearst). L'entente de 2 ans contient une augmentation salariale de 2%, des augmentations dans le régime des soins de la vue, l'allocation de juré et les Fêtes Payées avec l'ajout de la Journée de la Famille et aussi un ajustement salarial pour une employée de près de 1 dollar.

Les négociations avec Maison Renaissance (Centre de

réhabilitation à Hearst) sont en cours.

En plus des négociations mentionnées ci-haut, toutes les scieries sont en opérations dans la région centrale de notre local. La scierie à White River, qui a démarrée l'an passé, est en opérations depuis ce temps sur 2 quarts de travail. Ayant débuté les opérations seulement l'an passé, cette usine a encore un peu de la difficulté financièrement en raison des coûts associés au démarrage de l'usine. La scierie Olav Haavaldsrud à Hornepayne est en opérations sur 2 quarts depuis un quelque temps. La compagnie à elle aussi de la difficulté financière suite à la récession que nous essayons encore d'échapper. Mais avec l'usine de Cogénération qui a

démarré ses opérations, nous croyons que la scierie a un avenir prometteur.

Dans la région de Hearst, tandis que les scieries et l'usine de contreplaqué sont en opérations sur des quarts réguliers, sauf pour de la construction de route ici et là et un peu de charriage, la plupart des employés des opérations forestières ne travaillent pas en ce moment suite aux mise-à-pieds saisonnières. Le redémarrage est prévu pour le début juin ou début juillet dans certains cas.

Je voudrais prendre cet opportunité pour souhaiter un bel été à tous nos membres.

Fraternellement,
Jacques Jean

LA LOI VOUS DONNE LE DROIT DE REFUSER UN TRAVAIL DANGEREUX SERVEZ-VOUS-EN!

En vertu de l'article 43 de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail de l'Ontario*, vous avez le droit de refuser d'Exécuter un travail dangereux ou malsain.

Si vous avez des raisons de croire que le travail est susceptible de vous mettre en danger ou de mettre une autre personne en danger, voici ce que vous devez faire.

L'employé

Signalez le problème à votre superviseur; demeurez dans un lieu sûr. En vertu de l'article 43, les employés ne peuvent faire l'objet de mesures discriminatoires pour avoir refusé d'exécuter un travail dangereux.

Le superviseur

Fait enquête en présence de l'employé et de son représentant (représentant désigné, membre du comité qui représente les travailleurs,

délégué à la santé et à la sécurité, etc.)

L'employé

Si le travailleur croit qu'il existe toujours des motifs valables de refuser, lui-même, son représentant ou l'employeur peut faire appel à un inspecteur du gouvernement.

L'inspecteur

Fait enquête en présence du travailleur, de son représentant et d'un représentant de la compagnie, et décide s'il existe ou non un danger.

L'employé

Dans l'attente de la décision de l'inspecteur, l'employé demeure dans un lieu sûr, à moins qu'il ne soit affecté à un

autre travail raisonnable. Aucun autre travailleur ne peut être assigné au travail en cause tant que l'inspecteur n'aura pas rendu sa décision, à moins que ce travailleur n'ait été avisé du refus et des raisons qui l'ont motivé; un tel avis doit être donné en présence d'un représentant désigné ou d'un membre du comité représentant les travailleurs, d'un délégué à la santé et à la sécurité, etc.

L'appel

L'article 61 vous donne 30 jours pour interjeter appel de la décision de l'inspecteur auprès de la Commission; il suffit d'appeler la Commission des relations de travail de l'Ontario.

Ce bulletin est
publié par:
Les Métallos
Section 1-2010

20 Riverside Drive
Kapuskasing, Ont.
P5N 1A3
Tel: (705) 335-2289
Fax: (705) 335-5428
Courriel:
uswakap@ntl.sympatico.ca
Site Web:
www.uswlocal1-2010.ca

Comité Exécutif

Président:

Guy Bourgouin

1er Vice-Président:

Réal Vachon

2e Vice-Président

Jacques Jean

3e Vice-Président:

Bruce Frost

Secr. financier:

Eric Carroll

Secr. archiviste:

Rémi St-Martin

Conducteur:

Girard Lamothe

Gardien:

Léo Levasseur

Membres du conseil:

Zone 2:

John Krahn
Jason Lacko

Zone 3:

Gary Pearson

Zone 4:

Réjean Laurin
Marcel Rodrigue

Zone 5:

Roger Beland
Jean Laurin

Syndics:

Daniel Touchette
Réjeanne Beger
Dave Lyght

UNITED STEELWORKERS
USW
MÉTALLOS
LOCAL 1-2010

USW 1-2010 UNION
L'AVANTAGE ADVANTAGE
SYNDICAL OPEIU 166

CSPAAT et vous... suite de la page 1

-coopérer aux soins de santé et au traitement médical que prescrit votre spécialiste de la santé et qu'aura approuvés la Commission;

-vous prêter à un examen de santé sur la demande de la Commission ou de votre spécialiste de la santé, ou encore à un examen de santé demandé par votre employeur, que la Commission vous commande de subir (pour renseignements sur vos droits d'objection à un examen de santé que vous demandez de subir un employeur, voir la feuille-info du BCT intitulée "Examen de santé demandé par l'employeur");

-informer la Commission de tout changement important de votre situation au plus tard dix jours après que le changement a eu lieu (pour plus de précisions à ce sujet, voir la feuille-info du BCT intitulée "Changement important de situation").

Comment saurez-vous si la Commission pense que vous ne collaborez pas?

Si la Commission est d'avis que vous ne coopérez pas, elle est censée vous rappeler votre obligation et vous informer qu'elle peut réduire ou interrompre vos prestations si vous omettez de coopérer. Si vous ne coopérez toujours pas et ne lui en avez pas donné une raison valable, elle pourrait réduire ou interrompre les prestations ou les services qu'elle vous offre tant que vous ne coopérez pas.

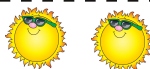
Si vous collaborez de nouveau, la Commission vous versera-t-elle les prestations qu'elle avait interrompues ?

La réponse est non. La Commission ne vous versera pas de prestations correspondant à la période où elle les avait réduites ou interrompues parce que vous ne coopérez pas. Elle vous

verserait les prestations que vous n'aviez pas reçues seulement si elle avait omis de vous rappeler votre obligation de coopérer et ce qu'il adviendrait de vos prestations si vous ne coopérez pas, ou encore si elle avait cru à tort que vous ne coopérez pas.

Que fait la Commission si vous avez une raison légitime de ne pas coopérer?

La Commission ne réduira pas ou n'interrompra pas vos prestations si vous avez une raison légitime de ne pas coopérer, par exemple si vous ne pouvez vous présenter à un rendez-vous en raison d'une maladie subite, d'un accident, du décès d'un membre de votre famille ou d'un très mauvais temps. Si vous avez une raison légitime de ne pas remplir votre obligation, communiquez le plus tôt possible avec la Commission.



Bonnes vacances d'été à tous nos membres! Profitez-en!



Eric Carroll... suite de la page 2

augmentations de 400.00 \$ à 480.00 \$ en 2013, 485.00 \$ en 2014, 490.00 \$ en 2015 et 495.00 \$ en 2016 pour l'allocation d'outils, des augmentations dans l'allocation de vêtements et équipements de sécurité et dans le régime complémentaire et une augmentation salariale de 6.5% sur le terme de 6 ans avec une prime à la signature d'un montant forfaitaire de 1,500.00 \$.

En décembre dernier, les camionneurs sous les opérations forestières de Tembec Opasatika ont ratifié à 78% une nouvelle entente de 5 ans. Cette nouvelle entente contient une augmentation de 20% pour le remboursement des

permis de camion, une augmentation pour le remboursement de vêtements de sécurité de 25.00 \$ et une augmentation de 1.75 \$ sur le taux des camionneurs sur le terme de l'entente.

Pour terminer, tel que reporté dans notre dernier numéro, les temps sont encore difficile pour nos membres chez True North à Cochrane. Les membres ont de nouveau été mis-à-pied depuis novembre dernier et l'usine a été placée sous Avis d'Intention. Ceci veut dire que s'ils ne trouvent pas personne pour acheter l'usine avant la date limite du 20 mai, la Compagnie sera placée sous la LACC et devra déclarer faillite. Une fois sous la LACC, nos inquiétudes

sont que la réouverture de l'usine serait difficile et que nous pouvons nous attendre à ce que l'équipement qui se trouve à l'intérieur soit vendu. Nous travaillons encore très fort avec les représentants du syndicat et des représentants du gouvernement pour essayer de trouver de l'aide de ceux-ci. Ce sera très difficile avec les élections de juin puisque le parlement est maintenant fermé jusqu'à ce temps.

Je voudrais souhaiter à tout le monde un très bel été et profitez-en pour passer du temps avec vos familles et amis.

Fraternellement,
Eric Carroll